pwc

Immeuble Alpha "2000"
20ème étage - Rue Gourgas – Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

AUDIREC

Boulevard Latrille
Deux-Plateaux
11 BP. 36 BP. Abidjan 11

VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE TABLEAU D'ACTIVITES ET DE RESULTAT ET LE RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

pwc

AUDIREC

Immeuble Alpha "2000"
20ème étage - Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

Boulevard Latrille
Deux-Plateaux
11 BP. 36 BP. Abidjan 11

Aux Actionnaires
VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE S.A.
01 BP 1242
Abidjan 01

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE TABLEAU D'ACTIVITE ET DE RESULTAT ET LE RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

1. Introduction

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel de la société VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE S.A., couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.
La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Les comptes ont été tenus selon le SYSCOHADA révisé.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et le résultat de ce rapport semestriel sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

pwc

Immeuble Alpha "2000"
20ème étage - Rue Gourgas – Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

AUDIREC

Boulevard Latrille
Deux-Plateaux
11 BP. 36 BP. Abidjan 11

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport semestriel ci-joints ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, des informations sincères et n'ont pas été établis conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Abidjan, le 16 décembre 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers

Madeleine Tanoé

Associée

AUDIREC

Mohamed Palenfo

Associé